

Droits et responsabilités des parents qui n'ont pas la garde Noncustodial Parent's Rights and Responsibilities

La Division des pensions alimentaires (DCS) :

1. Met en place et assure le respect d'ordonnances de pension alimentaire et d'obligations d'assistance médicale.
2. Revoit les ordonnances de pension alimentaire en vue de potentiellement les modifier.
3. Reçoit, enregistre et distribue les versements effectués en soutien d'un enfant par le Registre des pensions alimentaires de l'État de Washington (Washington State Support Registry) (WSSR).

Parent n'ayant pas la garde

Vous êtes un parent n'ayant pas la garde. Un parent n'ayant pas la garde est un père biologique, ou un père d'adoption reconnu ou déterminé tel, ou une mère d'adoption ou déterminée tel, assurant un soutien financier à un enfant à charge. Les lois d'État et fédérales imposent cette responsabilité.

Paielements de pensions alimentaires

Vous aurez normalement à payer une pension alimentaire. Une fois que la DCS vous aura envoyé un avis vous obligeant à verser une pension alimentaire, elle **ne créditera pas** votre compte pour les paiements envoyés à une autre entité autre que le WSSR, un tribunal tribal ou un service de pension alimentaire, ou encore un tribunal ou un service de pension alimentaire d'un autre État. La DCS ne créditera pas votre compte pour de l'argent directement versé à l'autre partie de l'ordonnance de pension alimentaire, à moins que l'argent n'ait été versé par un service en guise d'allocation pour personne à charge comme l'Administration de la sécurité sociale, le Département de la main-d'œuvre et des industries ou le Département des affaires des anciens combattants dans le cadre d'une obligation de pension alimentaire.

1. Informez immédiatement la DCS si un tribunal ou une agence chargée des pensions alimentaires ou un tribunal d'État ou tribal vous demande de leur verser des paiements de pension alimentaire.
2. N'envoyez pas de paiement ailleurs qu'à l'adresse indiquée ci-dessous sauf si la DCS vous précise par écrit qu'on a clos votre dossier.

Vous devez effectuer tous les paiements de pension alimentaire au Registre des pensions de l'État de Washington. Vous pouvez payer par l'un des moyens suivants :

1. Retenue sur salaire. La plupart des ordonnances de pensions alimentaires permettent à la DCS de collecter le soutien par des retenues sur le salaire, ou exigent des paiements par le biais du WSSR. Si votre ordonnance permet à la DCS de procéder ainsi, la DCS essaiera de collecter le soutien par des retenues sur salaire.
2. Chèque personnel, mandat, chèque certifié ou chèque de caisse. Envoyez tous les paiements par chèque et mandat à
WASHINGTON STATE SUPPORT REGISTRY
PO BOX 45868
OLYMPIA WA 98504-5868
3. Virement électronique de fonds (EFT). L'EFT permet le débit automatique mensuel des paiements de pension alimentaire sur un compte courant ou d'épargne. Pour plus d'informations, composer le 800-468-7422.
4. Internet. Les paiements par Internet permettent le débit des paiements de pension alimentaire sur un compte courant ou d'épargne. Pour plus d'informations, consulter le site Web de la DCS à <https://secureaccess.wa.gov>.
5. Carte de crédit ou de débit. Pour plus d'informations, consulter le site Web de la DCS à <https://www.dshs.wa.gov/esa/division-child-support/creditdebit-card-payments>.

Si votre banque retourne l'un de vos chèques ou n'honore pas un EFT ou un paiement Internet en raison de fonds insuffisants, la DCS acceptera des paiements ultérieurs uniquement en espèces, par mandat, chèque de caisse, chèque certifié ou retenue sur salaire.

Indiquez votre numéro de compte **IN** _____ sur tous les paiements et dans toutes les correspondances.

Si vous avez des raisons juridiques de ne pas fournir de soutien financier à vos enfants, ou si la DCS vous a impliqué par erreur dans ce processus, veuillez en avvertir la DCS immédiatement.

Si la DCS vous avertit que nous suspendons la collecte de votre pension alimentaire, il se peut que celle-ci puisse être collectée plus tard. La DCS vous avertira avant de prendre cette mesure.

Si vous êtes détenu(e) ou condamné(e) à une peine d'au moins six mois en prison ou en institution correctionnelle, votre ordonnance de pension alimentaire peut être temporairement réduite (via le processus d'abattement) à 10 USD par mois pour chaque enfant de l'ordonnance. Vous, le parent gardien et la DCS pouvez demander l'abattement. Si l'abattement est approuvé dans votre cas, vous recevrez une notification de la part de la DCS vous indiquant les modalités de l'abattement et le droit de chaque personne à demander une audience en cas d'opposition à cette mesure. Le montant augmentera pour passer à 50 % du montant de l'ordonnance de pension alimentaire dès le quatrième mois après votre libération, et à 100 % du montant d'origine un an après votre libération.

Obligation d'assistance médicale

Si votre ordonnance de pension alimentaire exige que vous fournissiez une assurance maladie pour vos enfants, le DCS peut poursuivre l'exécution de l'obligation. Si votre ordonnance de pension alimentaire exige que vous payiez l'assistance médicale en argent, la DCS établira le montant que vous êtes tenu de payer et collectera ce montant.

1. Avertissez immédiatement la DCS en cas d'un changement touchant à votre couverture d'assurance maladie pour l'enfant nommé sur votre ordonnance de pension alimentaire.
2. L'assistance médicale en argent inclut une part proportionnelle des dépenses médicales non remboursées et une partie de la prime médicale (paiement en argent) si cela est requis par votre ordonnance lorsque l'assurance maladie n'est pas fournie.

Si votre ordonnance de pension alimentaire exige que le parent ayant la garde fournisse la couverture d'assurance maladie ou couvre les dépenses médicales non assurées, vous pouvez faire une demande de services d'exécution complète de la pension alimentaire et :

1. Demander à la DCS de faire respecter l'obligation qu'a le parent ayant la garde de fournir une assurance vie. La DCS peut assurer le respect de l'obligation selon les circonstances de votre cas.
2. Demandez à la DCS de collecter auprès du parent ayant la garde les dépenses médicales non assurées comme les quotes-parts, les franchises et les primes, tel que défini dans WAC 388-14A-1020.

Si votre ordonnance de pension alimentaire n'exige pas que le parent ayant la garde fournisse une assurance maladie ou une partie de la prime médicale ni qu'il couvre les dépenses médicales non assurées, tel que défini dans WAC 388-14A-1020, vous pouvez faire une demande pour que la DCS revoie votre ordonnance en vue de la modifier ou de demander vos propres modifications.

Types d'appels

Comité de conférence. Un comité de conférence est un processus administratif (hors tribunal) de la DCS utilisé en vue de résoudre de nombreux litiges, d'expliquer des politiques et de clarifier des faits.

1. Un comité de conférence peut examiner de cas de pension alimentaire, ordonnés par un tribunal ou non.
2. Un comité de conférence peut rendre une décision sans vous rencontrer. Si vous avez droit à une rencontre, vous pouvez discuter de votre cas avec l'administration de la DCS, qui peut annuler les décisions antérieures de cette dernière. Un comité de conférence peut modifier certaines des mesures prises par le personnel de la DCS, mais non pas les mesures requises par la loi.

Procédure juridique (audience). Une audience est également un processus administratif (hors tribunal). Une audience est plus formelle qu'un comité de conférence, mais moins qu'une décision judiciaire.

1. La loi d'État n'offre des audiences que dans certaines situations. Si la DCS vous envoie un avis, l'avis indique si vous avez droit ou non à une audience. Un juge administratif préside à toute audience. Les juges administratifs ne sont pas des employés de la DCS.
2. En cas d'audience, un juge administratif examine votre cas et prononce une décision sur votre litige. Pour empêcher la DCS de poursuivre l'exécution de votre ordonnance de pension alimentaire, vous devez demander une audience dans les 20 jours (si vous avez reçu l'avis dans l'État de Washington) ou dans les 60 jours (si vous avez reçu l'avis à l'extérieur de l'État de Washington) après réception de l'avis.
 - a. Vous pouvez demander une audience après la limite de 20 ou de 60 jours. La DCS procédera à l'exécution de votre ordonnance de pension alimentaire jusqu'à ce que nous recevions la décision prise au cours de l'audience. La DCS ne remboursera aucun argent collecté dans l'attente d'une décision devant être prise au cours d'une audience.
 - b. Si vous demandez une audience plus d'un an après avoir reçu votre avis, vous devrez prouver avoir des motifs valables (une bonne raison au retard de la demande). Il se peut que le juge administratif n'accepte pas votre demande tardive. Il est toutefois possible que vous ayez droit à une modification de votre ordonnance de pension alimentaire future, même s'il n'y a aucune bonne raison au retard de votre demande d'audience.
3. Une copie de la décision du juge administratif vous sera envoyée par la poste. La décision du juge administratif contiendra de l'information sur vos droits en matière d'appel.
4. Si cela convient, la DCS informera les deux parties de votre ordonnance de pension alimentaire que nous avons reçu une demande d'audience. Les deux parties peuvent assister à l'audience.

Si vous avez des questions :

DIVISION OF CHILD SUPPORT
PO BOX 11520
TACOMA WA 98411-5520

Dans _____ la zone d'appel _____

En dehors _____ de la zone d'appel _____

Des services de téléphonie texte (TTY/TDD) sont disponibles pour les personnes souffrant de troubles de la parole ou de l'audition. Consulter notre site web à www.dshs.wa.gov/esa/division-child-support

Aucune personne ne subira de discrimination en matière d'emploi, de services ou pour tout aspect des activités du programme, en raison de sa race, sa couleur de peau, son origine nationale, ses croyances, sa religion, son sexe, son âge ou son handicap. Le présent formulaire est disponible sur demande sous d'autres formats.